



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 25365

## Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le nombre de praticiens dentistes qui, ces dernières années, ont choisi de partir à l'étranger pour exercer leur profession dans de meilleures conditions. Les chiffres mis en avant par les représentants de la profession sont alarmants. Elle lui demande si le Gouvernement dispose d'éléments précis sur le sujet, tant en ce qui concerne l'importance de ce flux que les raisons pouvant l'expliquer.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait état d'expatriation de chirurgiens-dentistes français à l'étranger afin d'exercer dans des conditions qui leur paraissent meilleures qu'en France. Or il apparaît que le nombre de chirurgiens-dentistes inscrits sur la liste spéciale des praticiens à l'étranger reste stable depuis quatre ans. Il était de 17 chirurgiens-dentistes en 1998. Cependant, cette inscription n'étant pas obligatoire, certains praticiens peuvent demander leur radiation du tableau de l'ordre sans préciser qu'ils partent à l'étranger. En outre, il est permis à un chirurgien-dentiste d'avoir un double exercice en France et dans un Etat membre de la Communauté européenne sans que l'on puisse avoir des statistiques dans ce domaine. Enfin, sur 42 255 chirurgiens-dentistes inscrits au tableau de l'ordre au 31 janvier 1998, 718 sont soit ressortissants de la Communauté européenne, soit de pays étrangers ayant passé des conventions d'établissement avec la France, soit ont bénéficié d'une autorisation ministérielle d'exercice.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Marie Idrac](#)

**Circonscription :** Yvelines (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25365

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1999, page 895

**Réponse publiée le :** 31 mai 1999, page 3345